
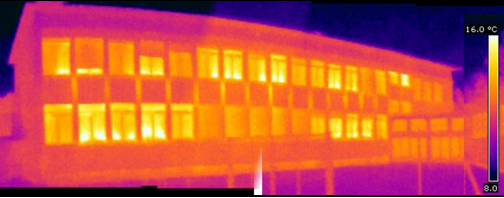


## Un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités : Conseil en Energie Partagé - Communauté d'Agglomération du Grand Dole (France)

<b>Mots-clés</b>	Eco-management municipal, planification énergétique durable, bâtiments et équipements municipaux
<b>Photos</b>	 
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux communes de mieux identifier les dépenses d'énergie (et d'eau) des équipements communaux et d'optimiser les contrats de fournitures</li> <li>Proposer aux élus et services techniques municipaux un conseil, une aide à la décision et un accompagnement dans leurs projets d'économies d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables sur le patrimoine et domaine public</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Le CEP (Conseil en Energie Partagé)</b> est un service de proximité proposé aux communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour leur permettre de maîtriser leurs consommations d'énergie et les accompagner dans leurs projets de mise en œuvre d'énergies renouvelables.</p> <p><u>Le conseiller a pour mission d'apporter une réponse adaptée à chaque commune en proposant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un bilan initial et un suivi régulier des consommations d'énergie (et d'eau)</li> <li>Une analyse thermographique complémentaire grâce à une caméra infrarouge</li> <li>Une liste de propositions hiérarchisées destinées à réduire les consommations</li> <li>L'animation d'actions de sensibilisation des personnels techniques et administratifs</li> <li>Le développement d'un réseau intercommunal d'acteurs de la maîtrise de l'énergie</li> <li>L'affichage des performances énergétiques des bâtiments (Campagne Display®)</li> <li>Un accompagnement opérationnel des communes dans leurs projets</li> <li>L'accompagnement des communes dans l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie</li> </ul> <p>Les 3 premières années de service sont conventionnées avec les communes volontaires pour garantir leur implication dans la démarche. Durant cette période le service est proposé gratuitement grâce aux soutiens financiers de l'ADEME et du Conseil Régional de Franche-Comté.</p>
<b>Résultats / réalisations</b>	<p>Initié au début de l'année 2008, le service CEP a permis d'établir un bilan énergétique sur 3 ans de 31 communes de l'agglomération. Deux études d'opportunités, trois études de faisabilité de chauffage à partir de sources renouvelables ont été engagées, un schéma global de rénovation et de maintenance du parc d'éclairage public est à l'étude et un plan local d'approvisionnement en bois énergie devrait être engagé courant 2009. La mise en service d'un observatoire permanent et automatisé des consommations et factures énergétiques de l'ensemble des équipements communaux vient d'être finalisée. La première évaluation formelle du service interviendra fin 2009.</p>
<b>Points forts de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement et diagnostic systématique du patrimoine bâti et des réseaux d'éclairage public communaux et mutualisation d'un spécialiste de l'énergie permettant aux petites communes d'accéder, à moindre coût, à des conseils et préconisations en toute neutralité</li> <li>Intégration automatique et permanente des factures d'énergie et d'eau permettant aux élus de consulter leur tableau de bord énergétique à tout moment (application full-web)</li> <li>Constitution d'un réseau local d'élus et d'agents travaillant à la sobriété énergétique du territoire</li> </ul>
<b>Difficultés rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méconnaissance et manque réel d'intérêt pour la thématique énergétique dans la plupart des communes, malgré une première réaction enthousiaste, et défaut d'appropriation du service vis-à-vis des communes dans la mesure où le service est proposé gratuitement</li> <li>Temps passé à homogénéiser et intégrer les données de consommations et de facturation plus importante que programmé au lancement du service</li> <li>Difficultés financières et techniques pour les communes à mettre en œuvre les préconisations</li> <li>La mission du conseiller consiste au moins autant à persuader les élus et les agents qu'à réaliser du conseil et de l'analyse technique</li> </ul>
<b>Conseils pour reproduire l'action</b>	<p>La signature d'une convention engageant à la fois la Communauté d'Agglomération et la commune volontaire à un échange permanent d'informations, est un pré-requis indispensable pour permettre d'asseoir la légitimité du conseiller. Le versement d'une cotisation annuelle est également conseillé, ne serait-ce que pour asseoir encore davantage cette légitimité.</p> <p>L'intégration du conseiller à des services techniques mutualisés, permettrait également, via une démarche transversale plus opérationnelle, d'optimiser encore d'avantage les mesures proposées.</p>
<b>Informations en ligne</b>	<a href="http://www.grand-dole.fr">www.grand-dole.fr</a>
<b>Contacts</b>	<p>Communauté d'Agglomération du Grand Dole Marc JORCIN - Conseiller en Energie Partagé Tél. : +33 (0)3 84 79 78 40 / E-mail : <a href="mailto:marc.jorcin@grand-dole.fr">marc.jorcin@grand-dole.fr</a></p>

